

**VILLE DE CHATEAUBRIANT**

**Département de Loire-Atlantique**

**ARRÊTÉ**

Le Maire de Châteaubriant,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

En l'absence de Monsieur le Maire et pour le représenter à la réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial le mardi 11 juillet 2023, à 10 h 45, à la DDTM de la Loire-Atlantique

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Dominique FLATET, Conseiller Municipal Délégué, est autorisé à titre exceptionnel à participer à la réunion précitée.

Article 2 – Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- A l'intéressé
- Au représentant de l'Etat

Article 3 – Mme la Directrice Générale des Services est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté

Fait et arrêté à Châteaubriant  
En l'Hôtel de Ville, le 29 JUN 2023

Le Maire,



Alain HUNAUT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230630-2-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-06-2023

Publication le : 30-06-2023

Le Maire,  
Alain HUNAUT



Mis en ligne le 4/07/2023